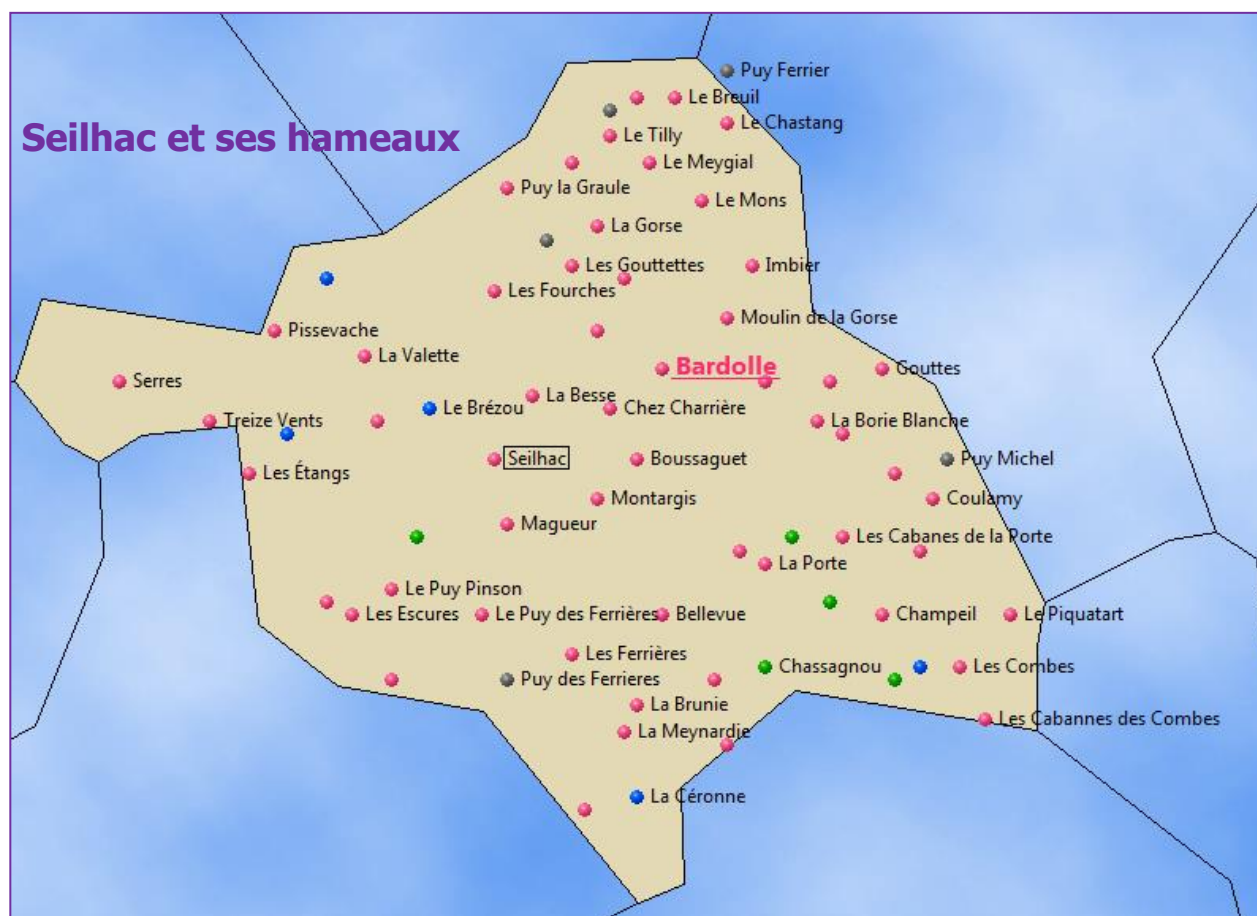


# Les Ceron de La Valette à Seilhac en Corrèze



## La Valette

Les Ceron sont originaires de la commune de Naves (limitrophe de Seilhac) où il y a un hameau nommé Ceron. On les trouve depuis au moins 1665 à Seilhac et à partir de 1667 (en l'état actuel des recherches) à La Valette. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une dizaine ou une quinzaine de familles habitent La Valette : les Valette, Champeil, Ceron, Pasquet...

Un baptême au château de Seilhac en 1724 nous apprend l'existence du « perein messire Marc Antoine de Roudarel chevalier [...] seigneur de la valette garde du roy ».

Le nom Ceron s'est extrêmement répandu dans un secteur allant de Naves à Seilhac en passant par Lagraulière. Les familles sont nombreuses et les Léonard, Pierre, Jean, Léonarde, Anne et Marie abondent...

## Génération 6 LÉONARD CERON

Léonard Ceron est un veuf du village de la Vareille, dans la commune de Naves, lorsqu'il épouse le 29 avril 1683 à Seilhac Antoinette BRUNIE, fille de Pierre Brunie et Jeanne Plas.

Comme les actes disponibles sur Naves ne commencent qu'en 1715, on ne peut pas en apprendre davantage sur lui. Il a une sœur, Anne, qui est la marraine de Pierre, le premier né. On peut donc aussi en conclure que les parents de Léonard Ceron sont décédés à cette date.

Ils habitent au Bourdeix, village de la commune de Seilhac d'où est originaire cette famille Brunie, un autre nom très répandu à Seilhac.

Léonard Ceron est charpentier. Avec Antoinette Brunie, il a deux enfants :

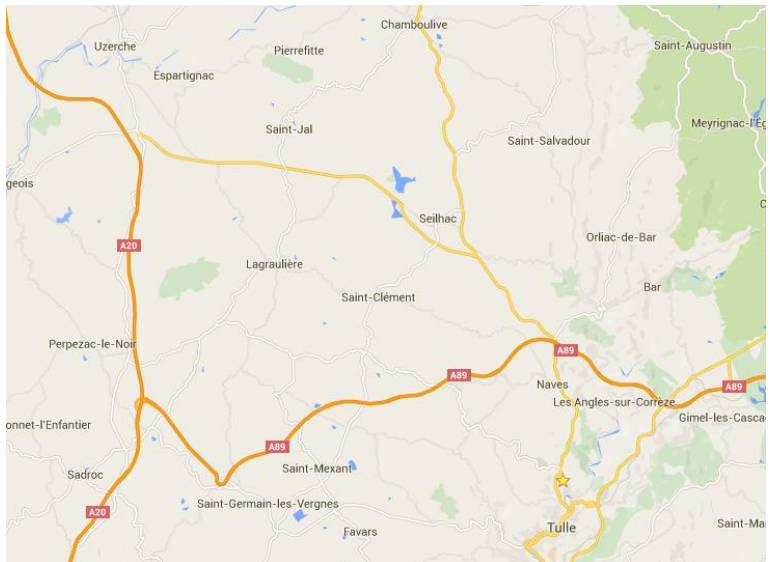
- Pierre, né le 13 novembre 1687, qui meurt à 12 ans en 1699.
- Léonard, né le 9 octobre 1689.

Antoinette Brunie meurt deux mois après l'accouchement le 4 décembre 1689. Léonard se remarie avec une autre BRUNIE (sans lien de parenté) : Françoise, du Vinassou. Avec elle, il a un ou deux enfants (ou plus...) :

- **Pierre**, né au Vinassou le 10 octobre 1692.
- Léonarde, qui serait née vers 1702, selon l'acte de mariage (non filiatif malheureusement) du 28 mai 1722 : mariage (des Fourches, dit l'acte) de Léonarde Ceron et Martin Fourches, lequel est témoin au mariage Ceron-Mestre comme étant **l'oncle** du petit-fils de Léonard Ceron, Jean. On trouve le décès d'une Léonarde Ceron à Imbier, épouse de Martin Fourches, le 1<sup>er</sup> octobre 1757 à 55 ans, donc née en 1702, avec pour témoins Martin et Pierre Fourches. C'est très probablement la sœur de Pierre.

Françoise Brunie meurt à son tour en 1702, ce qui renforce la possibilité d'une mort des suites de l'accouchement de Léonarde. Sur l'acte de décès, il est mentionné *«femme de Léonard Ceron charpentier»*.

Léonard reste seul avec ses deux fils de 13 et 15 ans et peut-être un bébé. Il retourne au Bourdeix où il continuera à cultiver avec son aîné, *Léonard*. Lequel épouse à 17 ans,



en 1707 une Léonarde BRUNIE dont il aura 4 filles dont deux se marieront, les deux autres mourant dans la vingtaine. Ils mourront tous deux, l'un en 1740, l'autre en 1742.

Léonard Ceron père meurt le 1<sup>er</sup> novembre 1726, au Bourdeix, à 64 ans selon l'acte.

## Génération 5

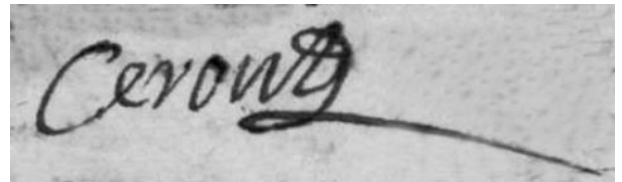
### PIERRE CERON

Pierre serait donc né le 10 octobre 1692. C'est en effet la seule naissance d'un Pierre Ceron dans ces années-là à Seilhac et nous avons donc fait l'hypothèse que c'était lui le père de notre ancêtre certain, Jean Ceron (génération 4).

Il s'installe à La Valette en épousant autour de 1718 Jeanne PASQUET, née vers 1695. Ils ont au moins six enfants, tous nés à La Valette :

- **Jean**, en 1719.
- Noël, le 29 août 1721, mort le 4 juin 1784 à 62 ans, sans s'être marié.
- *Marie, le 31 mai 1727, sans traces après l'enfance*
- *Léonard, le 2 janvier 1730, sans traces après l'enfance*
- Marie, le 21 mars 1734, mariée à Jacques Bouilhac
- *Léonarde, le 27 janvier 1737, enfant posthume, décédée à 15 ans.*

Noël a pour parrain un autre Noël Ceron qui sait signer (« *Ceron parent* »). On ne trouve pas d'acte de décès pour lui sur Seilhac, donc il devait être d'ailleurs, probablement de Naves où on trouve plusieurs Noël Ceron.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored paper. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script and appears to read 'Ceron Noël'.

Pierre Ceron meurt jeune à La Valette, à 40 ans, le 17 avril 1736, bien que le curé ne prenne pas la peine de noter «*feu*» sur l'acte de naissance de Léonarde ni d'ailleurs sur celui de Jeanne Pasquet qui meurt à 50 ans le 1<sup>er</sup> février 1745, sur déclaration de son fils Jean. On ne trouve pas d'autre acte le concernant à La Valette après 1736.

## Génération 4

### JEAN CERON

Né le 3 août 1719 à La Valette, Jean Ceron épouse, toujours à Seilhac, Catherine MESTRE le 24 septembre 1745. Elle a 19 ans. Les parents des deux époux sont tous

décédés. C'est la fille de Léonard Mestre, maréchal-ferrant, et Jeanne Coulamy, du Boussaguet. Les Mestre sont une véritable dynastie dédiée au métier de maréchal-ferrant.

Ils auront 11 enfants, tous nés à La Valette :

- Jeanne, le 10 septembre 1746. Elle se marie à 26 ans avec Pierre DUMOND du Bourdeix le 2 juillet 1772, avec un Pierre Ceron comme témoin. On sait à coup sûr que c'est elle car il est indiqué sur son acte de décès en 1805 qu'elle a 60 ans et qu'elle est l'épouse de Pierre Dumont.
- *Marie le 13 août 1749, qui meurt à 2 ans et demi.*
- **Martin**, le 23 mars 1753.
- Anne qui peut être née vers 1754 (elle est entre Martin et Étienne d'après le testament du père). Elle épouse en 1784 Bernard CHASTANET Sa dot n'est pas insignifiante : 550 livres dont 300 versés immédiatement (contre renonciation à tout héritage) et du linge de maison neuf livrable l'an suivant. Lui est héritier universel de son père. Elle s'établit chez eux à St-Clément, au village de Bussières, où elle aura au moins 4 enfants. Elle mourra, à 70 ans selon l'acte de 1822, treize ans avant son mari.
- *Jeanne le 9 février 1756, décédée avant 1780 (absente du testament de son père).*
- Étienne le 28 septembre 1758. Son parrain est son oncle, Étienne Mestre, maréchal-ferrant, sa marraine Marie Fourches. Il se marie le 24 novembre 1784 avec Antoinette CHAMPEIL, de La Valette, et aura 5 enfants, dont seule sa fille Catherine vivra longtemps (elle épouse en 1809 Charles Touzy, propriétaire et fils et frère d'un chirurgien). L'alliance avec les Touzy permettra à Étienne de surnager financièrement : Étienne et Antoinette donnent à leur fille tous leurs biens soit un mobilier extrêmement modeste (*voir encadré*) à charge de les entretenir le restant de leur vie. Ils meurent respectivement en 1821 et 1825.
- *Une troisième Jeanne le 26 mars 1762. Sa marraine est Jeanne Ceron (sa sœur aînée de 16 ans ?). Elle aussi est décédée avant 1780.*
- Une quatrième Jeanne, vers 1763, mineure à son mariage avec un veuf de Brudieu, Antoine BESSE, le 4 février 1788. Elle mourra en 1823 après avoir eu 7 enfants.
- *Jacques le 26 novembre 1764, décédé avant 1780.*
- *Martin le 24 mars 1766, décédé avant 1780.*



- François le 21 janvier 1770. Parrain : François Fourches, marraine : Léonarde Mestre. Il vit au moins jusqu'à 37 ans et est cultivateur à La Valette après avoir été militaire de 1791 à 1802.

Nous avons un certain nombre d'actes notariés qui donnent une idée, même imprécise, des affaires brassées par Jean Ceron qui semble bien les gérer et occuper une bonne position sociale à La Valette.

- ✓ En 1764, il contracte deux emprunts pour un total de 280 livres.
- ✓ Il est collecteur d'impôt pour l'année 1767 et participe à la nomination de nouveaux collecteurs pour 1768. Suit une liste de gens avec l'impôt (la taille) qu'ils doivent payer. Martin Fourches des Fourches est du nombre et est d'ailleurs nommé collecteur. Il est de la famille.
- ✓ Un acte de juin 1868 nous apprend que Jean Ceron reprend son «*cheteil*» consenti à Marguerite Tereygeol le 24 juin 1767. Il s'agit de mise en garde de bétail. Ces contrats étaient fréquents, le locataire s'engageait à conserver le cheptel en bonne forme tout en s'en occupant et en profitant pendant un temps défini au contrat.

### Le contrat de mariage de Catherine Ceron avec Charles Touzy

Ils se marient sous le régime dotal, sans aucune espèce de communauté de biens. Charles Touzy est propriétaire cultivateur et habite au bourg, ce qui indique qu'il fait cultiver la plus grande partie de ses terres par d'autres.

Catherine est donataire de tous les biens présents et futurs de ses parents, à la charge de payer les dettes et de les nourrir, blanchir et entretenir tant en santé qu'en maladie. Eux travailleront au profit des époux futurs autant qu'il sera en leur pouvoir.

Les futurs paieront à Étienne Ceron pendant son vivant une pension de 50 F en 2 parts semestrielles sans que ladite pension viagère puisse arranger au-delà d'une année. Avec l'ajout d'une autre pension viagère de 10 F à payer par Charles Touzy, qui est liée à la restitution d'une somme de 200 F payée par Martin Ceron à Étienne son frère selon une entente du jour même.

Le futur se constitue tous ses biens dont le revenu est évalué à 15 F... Les revenus des biens donnés par les parents de l'épouse sont évalués à 30 F. Le futur supportera tous les frais pour parvenir au mariage même ceux du présent contrat au moyen de la somme de 300 F que son beau-père et sa belle-mère lui reconnaissent avec affectation spéciale de la dite somme sur les biens ci-dessus donnés, notamment sur un pré appelé Chaud à La Valette confrontant avec la bouyge et terre de Martin Ceron, terre de M. Duclaux, pré de Vaysse, pré de Bigeages, autre de M. Chamard notaire.

Un inventaire des biens mobiliers cédés est dressé. On voit que c'est un mobilier minimal. Il vaut 229,50 F. Il n'y a dans les biens donnés ni bestiaux, ni foin, ni paille ni engrais (c'est spécifié par le notaire). On se demande comment Étienne exploitait sa ferme.

- 3 coffres mi-usés 16 F
- 2 mauvais bois de lit garnis chacun d'une balassière et traversin en toile grossière et couverture piquée en chanvre 40F
- vieille armoire à 4 battants et 2 tiroirs 16 F
- mauvaise table très vieille 5 F
- 2 pots de fer et 2 seaux 15 F
- 1 seau avec godet presque neuf 4 F
- un tourtourier pour faire les galettes avec sa pelette de fer 5 F
- 2 pelles à bêcher plus que demi-usées 5 F
- 2 fourches 3 F
- une poêle à frir et une cuillère à pots de fer demi-usées 3 F
- un petit coffre à mettre le fil presque usé 3 F
- un chaudron en cuivre rouge avec son anse et tour de fer 3,5 livres 13 F
- 2 crémaillères de fer 3 F
- 2 écuelles, un plat et 3 cuillères en étain 2 livres un quart 10 F
- 4 paniers pour la pâte 2 F
- 8 nappes de toile grossière en treillis d'1,79m pièce 14 F
- 4 toilons demi-usés 4 F
- 3,57m de treillis 4,5 F
- 16 draps de lit dont 8 de toile grosse de grandeur ordinaire et les autres de bouiradis demi-usés 50 F
- 3 faucilles à moissonner 3 F
- 1 couteau à deux mains dit paradour? 2 F
- un peigne pour le chanvre demi-usée 3 F
- 2 fagots de chanvre sans broyer 7 livres et demi 6 F

Les seules dettes sont celles dues aux enfants mineurs de François Crouzille et de Léonarde et Toinette Champeil sœurs cédées par celles-ci au sieur Jean Larey par acte 6 mars dernier même notaire moyennant 424F.

- ✓ Le 10 février 1771, il rembourse 280 livres dues à Annet Bonaventure Bordes (probablement l'emprunt de 1764).

Il acquiert des terres : le 29 janvier 1770 il achète un bois nommé Pissevache de 3 setérées (150 ou 160 ares), «*confrontant aux terres de Léonard Valette, bois de Léonard Champeil et de Martial Vaysse et Antoine Payre*» pour 120 livres qu'il est en mesure de payer immédiatement. «*Ledit acquéreur suppliant Madame de Rodarel, Seigneuresse fontière et directe du village de la Valette de vouloir investir les acquéreurs*», ce qui était la formule consacrée reconnaissant les droits seigneuriaux sur ces terres de la famille Rodorel de Seilhac. Probablement dans le haut de La Valette.

Le 21 janvier 1772 il achète de Léonard Bigeage du bourg, une pièce de terre appelée des Champs de La Valette, contenant 7 setérées 5 coupées (environ 400 ares), «*confrontant aux terres des héritiers de Léonarde Lescure, de demoiselle Lucie Pasquet, d'Estienne Champeil et au chemin du village de La Valette à la Cuë de l'Estang neuf et au moulin du Seigneur de Seilhac.*» Prix: 270 livres payées immédiatement. La terre est de la mouvance des Messieurs du Vénérable chapitre de Tulle, seigneurs *fontiers* et directs qu'ils supplient de vouloir investir Ceron qui paiera la rente selon la *palpe* (livre des redevances seigneuriales annuelles). Probablement en bas, de l'autre côté de la route.

Il doit aussi acquitter la dot de sa fille Jeanne et verse à Pierre Dumont 300 livres le 8 mars 1774 et 200 livres le 25 mars 1776.

Échange de bons procédés, le 21 avril 1776, Jean Ceron reçoit de Léonard La Ruë, praticien du village du Mons, 40 livres à compter de la constitution de dot de Anne La Ruë femme de Martin Ceron son fils. Et 50 autres livres chaque année, en 1778, 1779 et 1780.

Le 14 juillet 1776, Jean Ceron et Catherine Mestre vont réclamer le solde de la dot de Catherine de 320 livres, ainsi que les montants obtenus lors de la succession de ses sœurs Jeanne et Catherine Mestre. Ils les réclament au neveu de Catherine, Jean Mestre, garçon maréchal au Boussaguet, «*représentant Léonard Mestre et Jeanne Coulamy ses ayeuls*», qui semble être le seul descendant masculin qui puisse assumer les obligations des parents décédés de Catherine Mestre.

À quoi le jeune Mestre se rebiffe et répond que la majeure partie de la dot était acquittée et que les conjoints avaient pris en paiement un bois dépendant de la succession appelé de la Croix Dumond de 4 sétérées qui valait plus cher et qu'ils n'avaient payé aucune charge. Jean Ceron et Catherine Mestre répliquent que le bois n'avait été joint à leurs avoirs que depuis environ vingt ans, qu'il ne valait pas le montant et qu'ils avaient bien payé les charges. Ils sont donc loin de s'entendre...

Mais «*pour éviter un procès ruineux et dispendieux*», ils transigent pour un règlement de 70 livres et Jean Mestre leur abandonne le bois définitivement...

Le 1er mars 1780, Jean Ceron est gravement malade et fait un testament public au «haut du village de La Valette, dans la maison de Jean Ceron dite Pierre Grand». Le notaire Chammard le dit «travailleur».

*«Lequel étant malade de son corps mais en son bon sens, mémoire et entendement et craignant d'être surpris par la mort sans pouvoir disposer du peu de bien qu'il a plu au Seigneur de lui accorder à ses fins il m'a prié de vouloir lui revoir son testament pour éviter les suites des procès qu'il pourrait se soulever entre sa famille après son décès, lequel testament il m'a dicté en présence des témoins ainsy et de la manière qui s'ensuit après nous avoir donné des marques de bon chrétien.»*

Il estime avoir assez doté sa fille aînée lors de son mariage pour qu'elle n'ait plus rien à prétendre. À Anne et Jeanne la cadette il donne 400 livres payables à majorité ou au mariage à raison de 80 livres puis 40 livres chaque année, plus 4 draps de toile mêlée de 3 aunes et demi chaque, 2 toilons de toile du pays, payées à majorité ou au mariage. Il donne à Estienne et François ses deux cadets 300 livres, dont 50 à majorité ou au mariage et ensuite 50 par an. Et il donne à tous autres prétendants la somme de 5 sols.

Il reconnaît avoir reçu de sa femme 400 livres qu'il semble qu'elle doit récupérer. Il institue ensuite comme héritiers Martin son fils aîné et Catherine Mestre en égale portion à charge pour eux de payer dettes et charges et de payer son enterrement et que Catherine Mestre institue Martin comme son héritier.

Advenant incompatibilité et séparation avec Martin et son épouse, Catherine devra recevoir une pension viagère sur ses biens de 50 livres en argent payée trimestriellement. Ce qui donne une indication qu'avec 200 livres par an (ou 200 F après la Révolution), on pouvait vivre correctement à Seilhac.

Jean Ceron ne meurt finalement que le 27 février 1784 à 65 ans et Catherine Mestre quatre ans plus tard, à 60 ans, le 20 décembre 1788. Dans les actes, ils sont toujours dits laboureurs, bien qu'ils aient acquis des terres. Par contre le testament montre qu'ils avaient un revenu assez conséquent pour léguer des montants respectables. Les terres (ni la maison s'ils en sont propriétaires) ne sont pas mentionnées puisqu'elles se transmettent au fils aîné Martin.

Pour le moment, on n'a aucune indication s'ils étaient métayers ou fermiers, ni de qui (bien qu'il y ait des chances qu'ils aient été sur les terres du marquis de Seilhac). Mais nulle part dans les actes n'est écrit le mot «propriétaire».

En 1780, il y a 1 194 habitants à Seilhac. Le curé note dans le registre: « *Il n'y a dans cette paroisse cette année que 631 hommes ou garçons et 563 femmes ou filles y compris les enfants à la mamelle. Il est né 24 garçons et 30 filles, 13 mariages, 30 hommes ou enfants morts, 34 femmes ou petites filles mortes dans l'an 1780* ».

Dix ans plus tard, on totalise 1 247 habitants, toujours d'après le curé : « *Il est né cette année 34 garçons, 32 filles, mariages 15. Hommes morts 15, femmes 18. Reste qu'il y a cette année dans la paroisse hommes et enfants 665 femmes ou filles 582 au 1<sup>er</sup> janvier 1790.* »

« *En 1784, Turgot, alors intendant du Limousin, établit la route reliant Paris au centre de la France. Grâce à l'influence du marquis de Seilhac, cette route passa par la ville du même nom. En 1790, le rang du bourg est confirmé et reçoit le chef-lieu du canton.* »

Source : [Wikipédia](#).

## Génération 3

# MARTIN CERON

Né le 27 mars 1753, il a pour parrain Martin Fourches, son grand-oncle par alliance (mari de Léonarde Ceron), âgé de près de 60 ans. Martin Ceron va se marier trois fois, ayant 14 enfants de lits différents. Même s'il n'en reste que la moitié à sa mort, sa succession engendrera une terrible bataille juridique, une situation qui se renouvellera au siècle suivant (mariages multiples et contestations subséquentes). C'est la principale raison pourquoi la famille en a transmis la mémoire et a gardé et les documents s'y rapportant pendant plus de deux siècles...

Il se marie une première fois le 23 février 1775 avec **Anne Catherine LA RUË**.

### Le contrat de mariage avec Catherine La Rüe

Au contrat de mariage, Léonard Larue a constitué en dot à sa fille la somme de 800 £, 300 de son chef et du chef de défunte Jeanne Dumond, la mère, 500 £; dont il a payé immédiatement 60 £. Le reste est payable 40 £ l'an prochain puis 50 £ par année. Il prévoit aussi une suite de 6 draps de lit de 4 aunes chacun, moitié de toile *bouyradissee* et les autres de toile grosse, 4 nappes d'une aune et demi chaque, 6 *toillions* [torchons ou serviettes] fins de la grandeur de 3 carts chacun le tout neuf; une écuelle, une assiette et une cuillère d'étain commun, un coffre fermant à clef de la grandeur de 4 setiers demi. Une partie est livrée à Jean Ceron père dont le coffre, le reste de la suite à venir dans deux ans.

En faveur dudit futur mariage, et non d'autres, Jean Ceron père a fait don et donation entre vif et à jamais irrévocable audit Martin Ceron de la moitié de tous ses biens présents et futurs sous la réserve de l'usufruit de ses biens tant donnés que réservés, que ceux qui ont été constitués à Anne La Ruë, sa vie durant, sous contrepartie de nourrir et entretenir les époux futurs et leur famille qui travailleront à son profit.

Les frais des noces et du contrat sont supportés par moitié entre les pères des futurs, à l'exception des habits nuptiaux de la future qui ont été achetés des deniers particuliers dudit Ceron.

Le père d'Anne signe maladroitement. Il est *praticien*, c'est-à-dire qu'il sait à peu près lire et écrire. Chaque village avait souvent son praticien qui rendait service à ceux qui ne savaient pas lire.



Ils auront cinq enfants :

- Jean (dit Larue), né le 17 janvier 1776. C'est l'aîné, un nom à retenir car il jouera un rôle majeur dans la famille. On sait qu'il ne fait pas son service militaire puisqu'une mention nous indique que son père a payé son remplacement, probablement vers 1786.

À 26 ans, le 23 décembre 1802, il épouse Marie BRUNIE du Bourdeix et s'y installe puisqu'en 1805, il y est cultivateur (déclarant au décès de sa tante Jeanne Ceron). Mais il se trouve à Naves (Soleilhavoup) lorsque naît son fils Jean en 1812 (sans aucun témoin de la famille). On le retrouve au Bourdeix en 1815, puis à La Valette à partir de 1815.

Jean dit Larue aura au moins 8 enfants :

- **Marie** née en 1804, mariée en 1823 à **Antoine Coulamy**, morte à La Valette en 1825.
- **Anne** née entre 1802 et 1805, mariée à **Antoine Chaumeil**, morte à La Valette en 1832 (une fille)
- **Jean** né à Naves en 1812 qui sera également surnommé Larue. Il épousera **Louise Vialaneix** en 1840 et en aura quatre filles. Il est salarié à son mariage, donc indépendant de La Valette où c'est son oncle Léonard qui mène depuis le décès de Jean dit Larue père. Ils s'établissent à St-Jal, comme fermiers, mais, à la mort de Louise, ils possèdent une maison et du bétail évalués à environ 2 000 F. Il a assez d'argent pour en prêter à plusieurs reprises. Il meurt le 15 février 1871, dix jours après son cousin Léonard, tué à la guerre.
- *Jeanne née au Bourdeix en 1815. Pas de traces ensuite.*
- *Marie (1817-1825).*
- *Anne née à La Valette (1818-1819)*
- *Anne (1822-1823)*
- *Marie née en 1825. Pas de traces*

Jean dit Larue est abondamment cité dans les actions légales. J'ai d'abord une quittance de septembre 1801 et septembre 1802 dans laquelle il reconnaît avoir reçu 300 F de son père Martin Ceron. La quittance est signée *Larue* de la main du praticien témoin, Jean dit Larue ne sachant pas signer.

Donc on peut supposer que Martin a prêté les 300 F pour payer le remplacement au service militaire de son fils aîné de 25 ans qui doit les rembourser au moment de la succession. C'est l'époque des guerres napoléoniennes : la 2<sup>e</sup> coalition se termine par la paix d'Amiens en mars 1802, mais cette paix est précaire et les hostilités reprennent en mai 1803.

À la mort de son père en 1815, du fait que Martin lui a fait une donation du 7<sup>e</sup> de ses biens à son

### Le service militaire

La Loi "Jourdan" du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) [...] est le texte "fondateur" de la conscription et du service militaire moderne. La guerre devient une obligation pour tous les citoyens mâles, sans se préoccuper de leurs motivations ou aptitudes au combat. [...]

C'est une première dans l'histoire de l'humanité. La guerre n'est plus réservée à des professionnels comme sous l'ancien régime. Cette Loi prévoit que tous les hommes de 21 à 25 ans doivent s'inscrire sur les registres communaux pour faire face à la menace d'une deuxième coalition européenne. Son objectif est de permettre une levée en masse selon les besoins. [...]

La Loi de 1802: instaure le remplacement. Elle permet à ceux qui en ont les moyens d'acheter un remplaçant pour leur fils.

Source : <http://www.nitbart.com/servmifr.htm>

mariage, le 12 janvier 1803, il se sentira légitimé de devenir le chef de famille à La Valette, ce qui créera des problèmes avec le reste de la fratrie et sa belle-mère, Jeanne Plas, qui protège les intérêts du dernier fils Léonard et les siens (elle a droit à une pension viagère).

Il vivra dans les problèmes financiers et suscitera la méfiance de son entourage sur sa façon de gérer ses affaires. À tel point qu'au contrat de mariage de sa fille Marie avec Antoine Coulamy en 1823, il est spécifié que le mariage est conditionnel à une «*clause qui implique que les Ceron ne pourront pas toucher cette somme et qu'elle ne pourra être saisie par des créanciers.*»

Jean dit Larue mourra en 1837 à 61 ans après avoir connu presque vingt ans de bataille juridique avec ses demi-frères en s'installant en maître à La Valette après la mort de son père (voir la chronique *Les déchirements des successions Ceron*).

Son fils (aussi appelé Jean dit Larue) ne montrera aucun goût pour les actions juridiques, bien au contraire : il se mariera sans contrat de mariage et liquidera tous les biens fonciers de La Valette dès qu'il les aura hérités. Il vivra en prenant des baux à ferme à St-Jal (au Gauliat, à Bournazel...) et mourra sans testament avec pour héritier son seul petit-fils mineur.

- Anne 1, dite Catherine, née le 9 mars 1777, se mariera en 1799 avec Pierre VIGNE, des Fourches (3 enfants connus)
- *Anne 2, née le 20 mai 1781*
- *Pierre (1783-1791).*
- Martial, né le 11 novembre 1885, meurt le 21 avril 1820 à 34 ans.

À partir de la mort de son père en 1784, Martin, âgé de 30 ans, reçoit directement et ponctuellement les versements de 50 livres de la dot de Anne La Ruë son épouse. Il doit de son côté payer en 1785 aux Chastanet 50 livres sur la dot de sa sœur Anne.

Le 25 février 1787, son frère Étienne lui cède tous ses droits dans la succession de leurs parents pour 530 livres en tout : 430 livres du chef paternel et 100 du chef maternel. Dont 200 livres lui sont payées, le reste devant l'être par tranches de 50 livres *à chaque demy-carême* à partir de 1788.

Anne Catherine La Rue meurt le 9 janvier 1790 : Martin a 37 ans et reste avec un fils de 14 ans, une fille de 13 ans, peut-être une autre de 11 ans, et deux fils de 7 et 5 ans.

On comprend dans les circonstances que Martin épouse ensuite sa «*servante honoraire*» le 6 juin 1792. **Catherine Bourbon** n'est pas du coin : elle est née vers 1765, à La Villeneuve, probablement en Creuse. Ils sont dispensés des deux derniers bans, ce qui se justifie car leur fille Anne, 3<sup>e</sup> du nom, naît le 7 septembre ! Ils ont ensemble six enfants qui semblent à peu près tous mourir en bas âge, sauf Anne 3 et Jean 2 décédés dans la vingtaine.

- Anne 3, née le 7 septembre 1792 et décédée à 25 ans le 4 mars 1817, deux ans après son père Martin.
- *Anne 4 qui meurt à 25 jours le 16 février 1795*
- Jean 2 né vers 1799, mort le 6 février 1820 à 21 ans.
- *Anne 5, née le 1<sup>er</sup> novembre 1800, dont la marraine est Anne Ceron du Bourdet et le parrain Jean Ceron. Sans traces.*
- *Pierre, né le 22 février 1804 dont le parrain est Pierre Vigne des Fourches et la marraine sa femme Anne Ceron, demi-sœur du nouveau-né. Sans traces.*
- *François, né le 21 janvier 1806, dont le parrain est son cousin germain François Ceron. Sans traces.*

Au mariage et à la naissance de la première fille, un Pierre Champeil signe. Il est maître cordonnier, probablement de la famille de sa belle-sœur Antoinette Champeil. Depuis les Ceron praticiens, c'est très rare de rencontrer quelqu'un qui signe chez les Ceron cultivateurs jusqu'à Jean en 1864. Au mariage également, assiste un François Damazat qui ne fait pas partie de la famille et qui signe. On peut supposer que, dans la force de l'âge, ayant perdu ses parents, Martin est en mesure de mobiliser des relations importantes à son mariage. Même si l'épousée est sa « servante honoraire » et est enceinte de six mois... On voit d'ailleurs que, tout au long de sa vie, Martin est souvent sollicité pour être témoin dans de nombreuses occasions par ses voisins. Ce devait être une forte personnalité.

Le 26 juin 1796 (8 messidor an 4), Martin atteste légalement des biens propres que son épouse avait apportés chez lui lorsqu'elle était sa servante et d'une somme de 300 F qu'il lui doit, à valoir au moment de sa succession. La 2<sup>e</sup> épouse a 29 ans et Martin en a 43.

Le 8 Messidor an 4<sup>e</sup> de la république française une et indivisible avant midy ont comparu Martin Ceron cultivateur habitant à la valette de cette commune. Lequel de gré en son ame et conscience, et pour le libérer envers la citoyenne Catherine Bourbon son épouse actuelle a déclaré que son épouse lui portait dans sa maison lors de l'époque de leur mariage ou qu'il se trouvait lui devoir, de ces loyers comme l'ayant cidevant servy en qualité de servante honoraire, la somme de 300 f dont il en provient celle de 100 f pour ses loyers, et les deux cents francs pour lui avoir mis en main ensemble la quantité de 40 aunes de toille neuve dont 25 delville soueyradisse et 15 aunes de toille grosse, tout quoi la dite Catherine Bourbon son épouse lui a mis en ses pouvoirs dans sa maison, Comme aussi déclare le dit Martin Ceron, qu'il a pareillement chez lui, une garde-robe fermant à deux batans à demy usés, Laquelle il a acquis depuis leur mariage, et que le montant de cette acquisition, lui a été donné par sa femme, *illisible* il déclare n'avoir rien à prétendre sur

cette garde-robe, appartenant en propre à sa femme, tout quoi sa femme pourra retirer par devers elle, après son décès et non plutôt soit la somme de 300 f, les toilles et la garde-robe, letout lui étant légitimement dûs et lui appartenir, retirés que la Vve Bourbon pourra faire, d'après le décès du dit Ceron

#### Que valent 200 F en 1813 ?

Suite aux crises agricoles de 1802-1803 et à celle de 1811-1813, le prix de l'hectolitre de blé (environ 65 kg) a explosé. L'État le fixe à 33 F en 1812, mais un marché noir se développe.

Un ouvrier parisien gagne de 3 à 3,5 F par jour, 25% de moins en province.

En 1815, les habits de deuil de Jeanne Plas ont été achetés pour 30F.

Un cochon se vend 50 F. Deux bœufs valent 320 F. 27 brebis et 2 agneaux ne valent que 80 F et une poule seulement 1 F (source : *inventaire Martin Ceron - 1815*).

et demême que ledit Ceron y consent et la voulu Et à tout quoi faire et tenir ledit Ceron à obligé ses biens présents et futurs. Dont acte.

Catherine continue à voir à son intérêt, car le 8 fructidor an XI (26 août 1803) Martin Ceron, probablement malade, fait venir le notaire chez lui pour lui dicter une *«donnation pour cause de mort»*. Il donne à sa femme Catherine la moitié des fruits et revenus de ses biens pendant sa vie de femme à elle, l'autre moitié devant servir à leurs enfants ou au paiement de droits. On ne sait trop comment tout ça se concilie avec les intérêts des enfants du premier lit qui sont au moins trois dont deux mariés... Catherine et Martin ont à ce moment-là au moins deux enfants vivants et elle est enceinte.

Pendant, Catherine mourra avant lui, le 19 février 1807. Son décès est déclaré par Martin qui est dit *«propriétaire»* et par Étienne Ceron, son beau-frère, cultivateur, qui déclare être un voisin. Catherine est dite cultivatrice sur l'acte.

Ceci montre qu'en 1807, Martin est considéré comme propriétaire à La Valette. Il y avait donc deux familles Ceron à La Valette : celle de Martin (prolifique!!) et celle de son frère Etienne plus jeune de 5 ans. Et deux maisons puisqu'Étienne dit être un voisin sur plusieurs actes.

En ce qui concerne François, l'autre frère qui est à la guerre, il semble qu'il soit compensé par plusieurs versements. En effet, le 8 décembre 1796 (18 frimaire an V), Étienne Ceron déclare avoir reçu de Martin 78 livres en numéraire et précise qu'il a fait passer cette somme *«en différentes époques au citoyen François Ceron leur frère commun, employé sur les frontières en qualité de soldat pour la deffense de la patrie, laquelle susdite somme lui est parvenue ainsi et de même le dit François Ceron en a accusé la réception, de laquelle somme ledit Jean [Étienne, en fait] Ceron tient quitte ledit Martin Ceron son frère aîné et promet de faire tenir quitte de pareille somme de François Ceron leur frère commun sur les droits que ledit François Ceron peut avoir sur leurs maisons communes»* Et le notaire complique encore l'affaire en faisant une erreur de prénom ! Martin fournit encore 20 F en 1802.

Le 9 juillet 1797 (21 messidor an V), Étienne Ceron atteste avoir reçu certaines somme en *assignats* ou en numéraire, mais Martin lui doit encore 182 livres avec les arriérés sur la cession de droits faite en 1787. Il paye 50 livres et s'entend pour que les 132 livres restantes soient payables en 3 temps : le 1er septembre 1797, puis en 1798. Le paiement de 1799 ne sera pas fait, le solde n'étant réglé qu'en 1802.

On peut donc dater de 1799 le début des difficultés financières de Martin. Le 25 août 1800 (7 fructidor an VIII), il emprunte une somme supérieure à 60 F à un certain Simon Leygonie de Tulle,. Ce n'est que huit ans plus tard, le 3 mars 1808, qu'il le remboursera de 60 F à *compter sur ce contrat* et on apprend que Simon Leygonie est un soldat de Naves (Soleilhavoup) *«rentré dans ses foyers»*.

Le 5 juin 1803 (16 prairial an XI), Martin Ceron fait un autre emprunt, de 140 F à Barthélémy Bossoutre (La Vergne). Il y est spécifié que c'est «*pour vaquer à ses besoins et subsistances et celles de sa famille*» et qu'il doit rembourser le 20 germinal prochain, soit le 10 avril 1804. Notons que c'est à ce moment-là qu'il dispose de la moitié des fruits de ses biens pour sa femme, ce qui ne doit donc pas représenter grand-chose.

Mais curieusement, six mois après, le 10 février 1804 (20 pluviôse an XII), Martin Ceron est en mesure de prendre à ferme un pré appelé le Pré chaud qui appartient à son frère Étienne. Il paie ce fermage de 5 ans 100 F annuels, donc 500 F et il en règle 340 F immédiatement. Les 160 F restants doivent être payés en trois ans. Mais l'année suivante, il n'en paie que 25, de même que l'année d'après.

En 1803 et 1804, son frère Étienne éprouve lui aussi des difficultés et doit faire des emprunts où on retrouve la mention *pour subsistance*.

Martin se marie une 3<sup>e</sup> fois le 5 juillet 1809 avec **Jeanne PLAS** qui a environ 30 ans d'après l'acte de notoriété qu'elle fait faire (son acte de baptême est introuvable dans les registres de St-Salvador). Lui a 56 ans.

Ils passent contrat de mariage à Tulle le 30 juin 1809 devant M<sup>e</sup> Brugeau. C'est assez surprenant : ce peut être signe d'une volonté de garder le contrat confidentiel. Toujours est-il qu'il s'agit d'un régime dotal sans communauté. Jeanne Plas apporte en biens de son chef 300 F qu'elle verse à Martin Ceron. Lui, en échange, n'apporte rien mais s'engage à lui assurer des moyens d'existence jusqu'à sa mort au cas où lui mourrait avant elle, ce qu'elle prévoit visiblement étant donné leur différence d'âge.

Elle recevra une pension viagère consistant en « *16 boisseaux<sup>1</sup> de blé seigle et 12 boisseaux de blé noir, de 4 litres d'huile de noix, et 3 sacs de châtaignes dont deux de sèches et un de vertes, et deux livrées<sup>2</sup> de beurre et deux charretées de bois à brûler et la jouissance du séchoir tenant à sa maison, laquelle pension sera payée en deux termes égaux chaque année exigibles à l'époque du décès du donateur et le second six mois après et de six mois en six mois jusqu'au moment où l'épouse contractera un second mariage* ». De fait, Jeanne survivra de 42 ans à son mari et ne se remariera pas.

### Crise de subsistance?

Les historiens notent que l'année 1802 a été une année de mauvaises récoltes généralisées et que les étés 1803 et 1804 ont connu des chaleurs caniculaires sur toute la France. Ce sont probablement ces circonstances qui ont contribué aux difficultés des frères Ceron. En 1811, on relève d'ailleurs encore un été caniculaire.

Cependant, une recherche dans les actes des deux notaires de l'époque, Me Chammard et Me Bassaler, ne montre qu'une minorité de ces emprunts à très court terme dictés par la nécessité, qui étaient sans intérêts sauf à partir du moment où on en retardait le remboursement. Chez Chammard, on relève en l'an XI 16 obligations sur 134 actes dont 8 avec comme motif la subsistance (4 seulement en l'an X sur 17 obligations). Chez Bassaler, en l'an XI, on a une douzaine d'emprunt à court terme dont un d'une veuve «pour ses urgents besoins» et une dizaine en l'an XII. Tout cela est très marginal par rapport aux nombreux actes de quittances qui témoignent de remboursements qui se faisaient normalement.

On peut donc conclure que ces années difficiles n'ont pas amené de crise sociale majeure chez les paysans seilhacois. On peut aussi se demander si la famille Ceron n'a pas utilisé ces motifs pour obtenir des fonds à court terme sans intérêt, afin de naviguer d'un remboursement à l'autre ou d'atténuer les impacts financiers du conflit intrafamilial.

<sup>1</sup> Un boisseau avait une contenance d'environ 12 litres.

Il en a deux enfants :

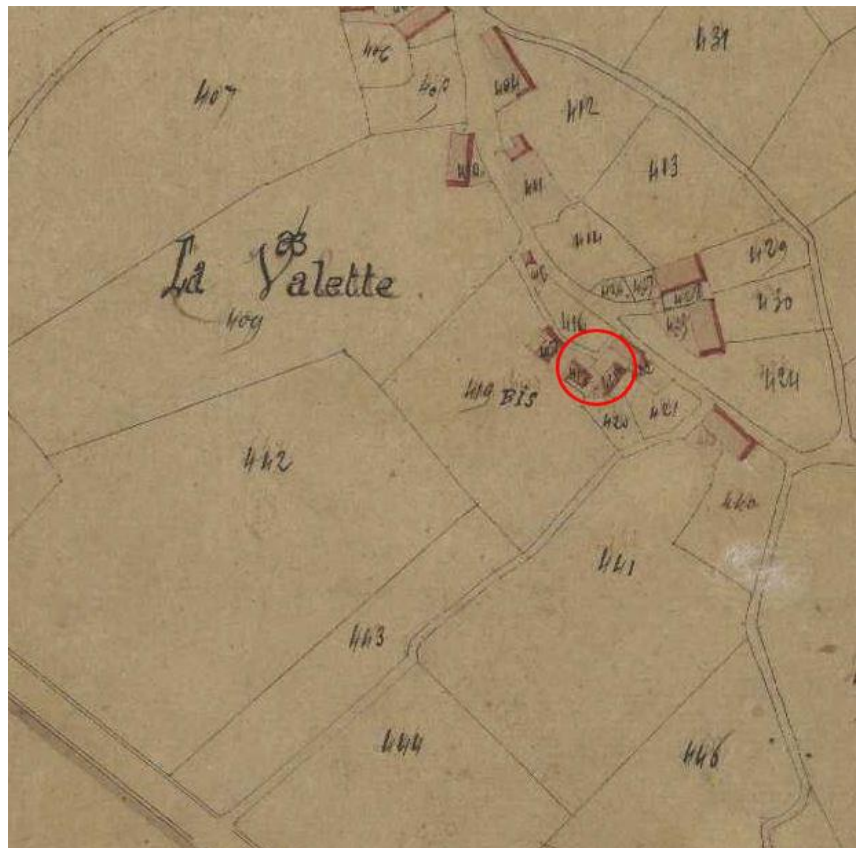
- **Léonard** né en 1810, notre ancêtre.
- *Léonarde en 1812 qui mourra à 6 ans le 8 juin 1818.*

Le 30 mars 1812, Martin Ceron prend en fermage un pré appelé de Piecarnente situé à Seilhac de Guillaume Bassaler, «*collon de La Maurie*». Pour 3 ans et 29 F par an. Total 87 F qu'il paie de suite. En septembre suivant, Marie La Ruë, sa belle-sœur, veuve de Doulcet, propriétaire, Chamboulive, lui donne 500 F en final paiement des 900 F d'un contrat du 30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

Cette dernière transaction règle certainement en grande partie les difficultés de Martin.

Le 3 décembre 1812, il est nommé tuteur à la personne de Léonarde Bazier, 10 ans, et le 16 février suivant, il fait constater l'état (inhabitable) de la maison de sa pupille dont on ignore pour l'instant les liens avec la famille.

Le [cadastre](#) de l'époque de La Valette montre bien la longue et étroite bande de terrain (443) où son petit-fils s'établira après 1869, au coin de la grand-route et du chemin de La Valette, mais il n'y a aucune maison là-dessus en 1808. Toutes les maisons sont concentrées au hameau sur le plateau. D'après la licitation de 1872, on peut situer la ou les maisons au numéro 418-419 (cercle rouge), pas très loin au-dessus du terrain acheté en 1869.



Le 3 octobre 1813, Martin emprunte 200 F (sans intérêts jusqu'au 15 septembre 1814 et à 5% ensuite) à Pierre Brunie fils cultivateur du bourg.

Il n'a pas remboursé, puisqu'en 1818, Pierre Brunie, maintenant cultivateur aux Fourches, signifiera à la succession de Martin de payer conjointement dans vingt-quatre heures la somme de 265 F, soit les 200 F avec les intérêts et les frais.

Le 24 juillet 1814, Martin Ceron vend à Léonard Plas, cultivateur, aux Cabanes près le bourg de Seilhac, une terre labourable appelée à Lorgeal, de 39 ares, sans garantie de culture. Moyennant 324 F qui ont été payés.

Martin meurt sept mois après, le 7 mars 1815, à La Valette à 61 ans.

Ensuite, 4 des 7 enfants vivants meurent entre 1817 et 1820 : Anne 3 (25 ans), Martial (25 ans), Jean 2 (22 ans) et Léonarde (6 ans). Pourquoi cette hécatombe ? On ne sait pas : il y a eu en France une famine en 1816-1817, suivie d'un été caniculaire en 1818 et d'un hiver glacial en 1819. Ce qui est certain, c'est que les conditions de vie des Ceron de La Valette au début du XVIII<sup>e</sup> siècle devaient être éprouvantes. Un acte du 7 octobre 1821 nous apprend que Jean Ceron reconnaît devoir au Dr Ventejoux de Tulle une somme de 200 F pour les médicaments et visites des dernières maladies de Jean, Martial et Anne.

Suite aux démêlés avec son frère aîné, dès qu'il atteint l'âge de le faire, Léonard construit une autre maison où loge probablement la famille revendicatrice, tandis que la famille occupante de Jean dit Larue reste dans la maison d'origine, laquelle maison ne devait être ni très grande ni très confortable, ce qui n'avait pas dû arranger les choses dans les premiers temps de l'installation à La Valette.

À la majorité de Léonard, en 1832, une démarche de conciliation a lieu qui échoue et aboutit à un jugement final du tribunal de Tulle l'année suivante. Jean dit Larue mourra 5 ans après, le 31 mars 1837, à 61 ans. Le 27 mars, il a fait un testament avantageant son fils Jean (préciput et hors part du maximum que permettra la loi) et en assurant le maintien dans les lieux à La Valette de sa femme Marianne Brunie dans « *un logement dans ma maison meublé et ustenciillé en bon état* ».

C'est donc entre les mains de Léonard Ceron que se retrouvera finalement la totalité des biens de La Valette (voir la chronique *Les déchirements des successions Ceron*). Ces biens sont détaillés dans l'inventaire de 1837 et le partage de 1839 de la succession de Jean Ceron dit Larue, ce qui nous fournit une très bonne idée de l'ampleur des possessions Ceron, même si la garde-robe de Jean ne paie pas de mine... Un état des lieux de 1838 indique aussi que des réparations ne seraient pas inutiles...

## L'inventaire de 1837 du contenu de la maison Ceron à La Valette

Sont présents:

- Marianne Brunie veuve dudit Ceron cultivatrice, agissant pour elle et comme fondée de pouvoir de Jean Ceron son fils carabinier au 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère en garnison à Paris
- Antoine Chaumeil propriétaire cultivateur habitant au Moulin de Bussières (St-Clément) en son nom et comme tuteur légal d'Anne Chaumeil sa fille, petite-fille dudit feu Jean Ceron et de Marianne Brunie lesquels nous ont exposé qu'ils ne veulent accepter la succession de Jean Ceron leur mari et beau-père que sous bénéfice d'inventaire se réservant d'y renoncer plus tard s'ils le jugent à propos.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Une table de cuisine à deux tiroirs 6 F   | 5. Un mauvais coffre à sel sans ferrements 0,25 F             |
| 2. deux bancs 0,5 F  | 6. Deux crémaillères 1 F                                      |
| 3. un coffre avec ses ferrements serrure et clef 4 F   | 7. Une pelle à feu, un canon mauvais à souffler le feu 0,25 F |
| 4. un mauvais bois de lit garni d'une paillasse balassière et une mauvaise couverture piquée sur deux toiles 6 F | 8. Deux cuillères à pot dont une de cuivre jaune 1,5 F        |

9. Une écumoire 0,5 F
10. une lampe 0,75 F
11. Une grande fourchette 0,15 F
12. un ratelier pour le pain 3 F
13. un chandelier en fer blanc 0,2 F
14. une cage à fromage 0,1 F
15. une mai à pétrir sans ferremens 5 F
16. un bois de lit fait de planches non garni 10 F
17. une armoire avec un mauvais vaisselier par dessus avec ses pentures et une targette 0,5 F
18. un poids ou crochet 0,25 F
19. un cuvier à crêpes avec son couvercle en bois 0,75 F
20. une marmite à pieds avec son couvercle bonne 4 F
21. une autre grande marmite sans couvercle 5 F
22. une autre felée 1 F
23. une mauvaise mai sans fonds 0,5 F
24. une scie ou passepartout 1 F
25. une autre scie 1 F
26. une poêle à frire percée 1,25 F
27. une casserolle en cuivre 1,5 F
28. un mauvais panier à salade 0,15 F
29. un dévidoir à faire les écheveaux 0,15 F
30. un autre à dévider 0,20 F
31. un petit pot cerclé en fer 1 F
32. une bassinoire 1,25 F
33. six paillasons 0,90 F
34. une garde-robe avec ses ferremens serrure et clef réclamée par la veuve Ceron 15 F
35. une mauvaise armoire à 4 battants 1 F
36. Trois hoyaux mauvais 1,5 F
37. une houe 1 F
38. quatre pelles mauvaises 3 F
39. Trois fourches en fer dont une à deux branches, une à trois et une à quatre 2,25 F, celle à deux branches réclamée par Chaumeil
40. un trépied 3 F
41. un sceau avec son godet 1 F
42. deux paniers pour semer 0,6 F
43. une chaudière en cuivre rouge 30 F
44. deux chaudrons en cuivre rouge pesant 4,5 kg 11 F
45. 5 kg d'étain en divers meubles 7 F

46. 15 draps de lit de toile grosse 17 F
47. 8 nappes dont 3 bonnes 7 F
48. 8 sacs 2,5 F
49. un bois de lit garni d'une balassière et une couverture piquée en indienne 9 F
50. une table à plians 1 F
51. un mauvais coffre sans ferremens 1 F
52. une selle et bride mauvaise 4 F
53. 11,5kg de fil en pelotons et en écheveaux 13,80 F
54. une balassière, un coussin et une couverture piquée sur deux toiles 3 F
55. un kilo de fil gros 0,6 F

#### **Vestiaire du défunt**

56. 7 chemises mauvaises 5,5 F
57. un pantalon, une veste, un gilet, une paire de bas, un chapeau, un bonnet, un mouchoir, une cravate, une paire de souliers Non estimé car destiné aux pauvres ou à celui qui a enseveli le défunt
58. deux faux avec leur manche 4 F
59. 4 faucilles 1 F
60. un marteau avec son enclume 1,5 F
61. deux marteaux pour faux 0,5 F
62. une vieille carabine 0,5 F
63. trois hachereaux 2,25 F
64. un crible en bois 0,3 F
65. un marteau à sabots 0,15 F
66. des tenailles 0,15 F
67. un bissac 0,25 F
68. un chalis avec ses roues ferrées 60 F
69. un tombereau avec ses roues en bois 20 F
70. deux jougs avec leurs liens 5 F
71. deux araires garnies 4 F
72. une échelle de devant pour le foin 2 F
73. 3 chaînes simples pour les bestiaux
74. deux boeufs jeunes 240 F
75. un cheval vendu 60 F

Total du mobilier 601,95 F

## **Les biens immobiliers des Ceron en 1839**

1. Une maison composée de cuisine, cave à côté, deux chambres au premier et greniers sur le tout, cour et toit à porcs avec charrières sur le devant, contenant environ 2 a confrontant à charrières publiques, jardin et pré de la succession 560 F
2. un jardin ou chenevière 13 a 40 ca confrontant à la maison, cour et bâtiments ci-dessus aux charrières publiques et pré ci après borie 250 F
3. Un pré appelé Pré meyniard 38 a confrontant au jardin et maison ci-dessus, à propriétés de l'épouse David, à pré de Léonard Ceron, à pré de Valette, à terre de M. Bourguet et au chemin public 150 F
4. Une grange composée de 3 étables et un sol charrière ou emplacement de fumier au devant 2 a 20 ca confr. à grange et charrière de Léonard Ceron, pré et terre ci-après 380 F
5. une bouyge appelée de la Chanabal ou de Lescure 24 a 27 ca confrontant à chemin public, charrière de Léonard Ceron, à la grange et charrières ci dessus et propriétés de David 460 F



6. Une terre appelée derrière Lescure ou de la Valette 11 a 3 ca confrontant à bouyge et grange ci-dessus, aux propriétés de David, à grange de Léonard Plas et un chemin de servitude 180 F
7. Pré ou bouyge des Claux ou Lorgeal 68 a 62 ca confrontant aux propriétés de David, au chemin de service, à terre du sieur Valette et à terre ci-après 750 F
8. une terre appelée au sire de l'étang 45 a 80 ca confrontant à terre de monsieur de Seilhac, à terre de monsieur Romanet, à paccage du même et à pépinière de David 300 F
9. terre ou bouyge appelée Brousse 58 a 76 ca confrontant aux propriétés de Valette, à terre de Léonard Plas et au chemin publi 560 F
10. un bois de paccage appelé la Beyssade 2 ha 31 a 27 ca confrontant aux propriétés du sieur Valette, à l'étang de Pissevache, à bois de David de flapinat? et à bois de Léonard Ceron 1400 F
11. une terre appelée des Claux 1ha 43 a 18 ca confrontant à terre de Valette, à bois de David, à terre de la femme Bretonnelle, à pré de Dubois, à terre de Mestre, à terre du sieur Lavand et au pré de la succession 960 F
12. une terre appelée petit Liafoux 25 a 75 ca confrontant au paccage du sieur Valette, terre de David, terre de Léonard Ceron et à l'étang neuf 145 F
13. une terre appelée la Plantade 43 a 29 ca confrontant au chemin public et aux propriétés du sieur Valette 330 F
14. une terre appelée Champ La Valette 58 a confrontant à terre de Léonard Ceron, aux propriétés de David, à terre des héritiers Plas et à la route de Tulle à Uzerche 760 F
15. un bois appelé à Doutré 1 ha 30 a confrontant aux propriétés de monsieur de Seilhac et à bois des héritiers Fleyniac 320 F
16. une bruyère appelée La Trompe 98 a 18 ca confrontant à bruyère de David, à bois de Gaud, à bruyère des héritiers Fleyniac et au chemin public 120 F
17. un pré appelé Gras 60 a 15 ca confrontant au chemin de La Valette, à pré de Monsieur Pourchet, à terre de Besse, à pré de Fourches et à pré de Léonard Ceron 1410 F
18. un bois appelé du Cadet 59 a confrontant au chemin public, à bois de monsieur de Seilhac et à pré du sieur Romanet 125 F

Total des immeubles : 9 860 F.

## L'état des lieux de 1838

**Jean Ceron fils qui a 25 ans et est au service militaire prend la décision de confier à ferme les biens à son beau-frère Antoine Chaumeil. Lequel Antoine demande que soit fait un état des lieux parce qu'il estime les bâtiments en mauvais état. Le prix du bail est 300 F par an. Cet acte a l'avantage de nous parler de l'intérieur de la maison et des dépendances.**

Nous sommes entrés dans la maison; la porte vers midi est mauvaise, elle a ses pentures et gonds sans serrure ni clef, les contrevents de la cuisine sont bons, avec leurs ferrements, le pavé de la cuisine est très irrégulier, la porte à l'entrées de la cuisine ayant pour ferrements deux pentures et deux gonds, un verrou, une targette sans serrure ni clef aux trois quarts usés, l'autre porte d'entrée vers couchant à demi usée, elle a deux pentures deux gonds un verrou, la petite fenêtre de la cuisine du même côté en mauvais état.

Les poutres de sur la cuisine bonnes, le plancher à refaire à neuf, la cloison en torchis à refaire, la porte de la cave hors de service elle a un verrou, une penture et un gond, les poutres sont bonnes, le plancher aux trois quarts usé, l'autre porte de la cave près de celle de la cuisine ayant ses ferrements, serrure et clef usée aux trois quarts, l'escalier a besoin de réparer en entier: il y a 4m de plancher à faire dans l'escalier, la porte de la chambre vers midi bonne, elle a deux pentures et deux gonds, la



croisée du même côté à demi usée, la porte d'entrée à demi usée, il n'existe pas de croisée vers le couchant.

Les poutres du grenier bonnes, le plancher aux trois quarts usé dans une partie et dans l'autre à refaire à neuf, la porte de la chambre pavée à demi usée, elle a deux gonds et pentures, la croisée vers couchant presque usée, elle a deux pentures et gonds, celle vers levant est neuve, ayant ses ferremens; la charpente est en bon état ainsi que les murs, la couverture à remettre en entier; l'étable à cochons a besoin de recouvrir à neuf, la porte très usée.

Sommes allés à la grange, les portes de bois sont presque neuves, la cloison des vaches mauvaise, celle des chevaux à refaire, la cloison d'entre l'étable des vaches et des brebis usée, la porte mauvaise, la charpente bonne, la couverture assez bon état, il n'y a pas de plancher sur le grenier à foin.

*Photos de maisons corréziennes pouvant ressembler à la nôtre. En haut une maison à un étage dans un état proche des années 1900, en bas une grange avec maison en 1900.*



## Génération 2

### Léonard Ceron

Léonard est né du troisième lit le 13 avril 1810 alors que son père avait 57 ans et sa mère 31 environ. De fait, son père meurt alors qu'il n'a que 4 ans. Ses intérêts seront défendus avec acharnement par sa mère (voir *Les déchirements des successions Ceron*).

Il se marie le 21 août 1832 à Seilhac avec Toinette BRUNIE qui a 15 ans, avec laquelle il aura 5 enfants, très espacés, tous nés à La Valette :

- **Jean** né en 1835.
- François 1 en 1838 qui est menuisier (en 1874) et épouse en 1873 Jeanne PUYRAVAUD dont il aura deux enfants Auguste et Marie (épouse BAYLE).
- Jeanne Antoinette « Toinette » en 1843 qui épouse Jean LADET, chauffeur au chemin de fer en 1862. Ils ont au moins 3 enfants dont une fille, Léontine, née en 1877 qui épousera Auguste Ceron, le fils de François ci-dessus, son cousin germain donc. Mon grand-père voyait encore ses cousins Ladet vers 1960.
- Léonard en 1850. Il semble qu'il soit réformé ou versé dans la réserve à son service militaire en 1861. Mais il n'échappe pas à la mobilisation en 1870, qui s'étend à partir de l'été aux réservistes célibataires de moins de 35 ans. Il meurt « *au service militaire* » le 5 février 1871 soit 8 jours après l'armistice signé le 28 janvier qui met fin à la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Il décède à

«l'ambulance des frères de la doctrine chrétienne» de Chalon-sur-Saône. Il était soldat au 38e de ligne, 1er bataillon, 4e compagnie. Ce décès reste dans la mémoire car consigné tel quel (au service militaire) dans l'arbre généalogique rudimentaire fait par mon grand-père.

- **François 2** le 2 septembre 1857, qui ne connaîtra pas son père mort en décembre. D'abord cultivateur, puis boulanger, il aura 11 enfants avec Marie COMBES et émigrera à Paris vers 1895 où il sera armurier puis employé. Son fils Jean Ceron se mariera 3 fois et brouillera les pistes entre ses enfants de lits différents : c'est le père de Jean-Marie Ceron, notre cousin de Bordeaux que j'ai rencontré plusieurs fois, né en 1940 et décédé en 2015.

Léonard est propriétaire cultivateur. À son mariage, aucun témoin ni les mariés ne savent signer.

Il meurt jeune le 6 mars 1858 à 47 ans à La Valette. Sa femme a 41 ans et son fils aîné Jean seulement 23 ans. Il laisse quatre autres enfants. Sa succession ne se règlera qu'en 1873 suite à l'adjudication de tous les biens par un jugement du Tribunal de Tulle le 20 février (voir la chronique *Les déchirements des successions Ceron*).

Ces circonstances expliquent peut-être en partie le farouche instinct de survie de ce fils qui va vouloir conserver la terre envers et contre tous.

## Génération 1 JEAN CERON

Le fils aîné de Léonard et Toinette Brujnie est né le 2 octobre 1835. Jean dit Larue, qui a 55 ans, est témoin pour cette naissance et probablement son parrain, ce qui montre que Léonard ne semble pas lui tenir rigueur des péripéties de la succession de Martin.



À la mort de son père Léonard, en 1858, Jean Ceron, au service militaire depuis 1856, obtient son congé temporaire de l'armée en justifiant de «*sa position de soutien de famille*».

Il se marie en 1864 avec Marie Léonarde DEXPERT. **C'est le premier de la lignée à signer à son mariage.** Sa femme signe élégamment Marie Dexpert. Dans leur contrat de mariage, Jean apporte les biens à valoir dans la succession de son père qui n'est pas encore liquidée. Marie apporte des sommes d'argent contre lesquelles elle renonce à la succession de son père à elle. *Photo du couple ci-dessus.*



Cinq ans plus tard, en 1869, il acquiert d'Etienne Vaysse des terres avec 2 maisons et une grange pour 3 000 F. Elles sont probablement situées toutes les deux sur la bande de terrain 443 (voir p 13), la grange étant de l'autre côté de la route, juste en face telle que je l'ai connue avec le pré descendant jusqu'à l'étang neuf (ci-contre, peinte par Georges Dexpert en 1914).

Mais il faut payer ces terres. Il contracte un emprunt de 1 000 F en septembre 1869. L'année suivante, Vaysse fait prononcer une saisie-arrêt contre Jean Ceron. Par-dessus le marché, d'anciens créanciers de Vaysse se mettent de la partie puisque les dettes sont garanties par les terres vendues à Jean Ceron. Il y a plusieurs demandes de saisies et une suite d'actes complexes où les créances passent de main en main jusqu'à ce que les créanciers arrêtent de réclamer. On réempruntait à Pierre pour payer sa dette à Paul, toujours via le notaire qui était l'intermédiaire avec des prêteurs (de la ville en général) qui avaient de l'argent à faire fructifier (et du temps à perdre en démarches juridiques).

Espérant probablement améliorer ses revenus, Jean Ceron devient aubergiste : c'est attesté en 1871 (en 1869, il se dit encore cultivateur). D'après Gilberte Dexpert, c'est Marie Léonarde Dexpert qui « *aurait commencé à faire à manger chez elle les jours de foire* » (voir aussi chronique *Dexpert*).

Ils ont six enfants dont quatre mourront en bas âge :

- *Marcelin*, né en 1865 et mort à 7 ans le 6 février 1872, un mois et demi après sa sœur cadette Marie.
- *Marie*, née en 1867 et morte à 5 ans le 21 décembre 1871.
- *Martial Pierre*, né en 1873 et mort à 3 ans.
- François, né le 15 septembre 1875, qui fera carrière dans les Postes, habitant à Paris puis à Asnières. Il épousera en 1906 Joséphine CASTÉLAN. Incorporé en 1912 au Service de la trésorerie et des postes aux armées, il fait certainement la guerre, car il fonde en 1932 la section d'Asnières de l'Union Nationale des Combattants. La mauvaise photo ci-contre provient du *Journal des mutilés et combattants* du 1934/04/29 qui couvrait leur assemblée générale.



Il a eu un fils, Jean, né à Paris dans le 10<sup>e</sup> arrondissement le 23 décembre 1917. Il est devenu ingénieur et a fait carrière à l'EDF, d'après son acte de décès. Veuf de Louise Henriette *Dauzats*, il est mort à Béziers le 9 août 2000 où il habitait.

Georges Dexpert lui aurait vendu une parcelle de terrain de Seilhac en 1955. Il n'y a pas d'enfants connus.

- *Anna*, née et morte en janvier 1878 à onze jours.
- **Marie Anastasie** née le 24 décembre 1878, mon arrière-grand-mère, que je nommais Bonne-Maman de Seilhac.

En 1872, un acte détaillé est fait en vue de l'adjudication des biens de la succession de Léonard qui a donné lieu à des actions de Toinette Brunie représentant François (mineur) contre son fils aîné. L'adjudication a lieu le 20 février 1873 et Jean Ceron rachète (au prix fort, selon le notaire) une partie des terres du haut de La Valette, tandis que les maisons de l'héritage familial vont à deux voisins Vidal et David.

Mais en 1874, Jean rechigne à payer ce qu'il doit à la succession et en août, une autre action en justice est faite contre lui par sa mère contre le reste des héritiers, soit Jean Ceron, Toinette Ceron et Jean Ladet, Jean Chassagne subrogé-tuteur du mineur Ceron.

On voit aussi que Jean Ceron ne paraît pas trop s'embarrasser des lois et règles : en 1875, on saisit dans son débit de boissons à la Valette des fûts de vin et de cidre acquis en contrebande...

Si la succession semble réglée, nous savons que les ennuis d'argent reprennent dix ans plus tard pour Jean Ceron, pour une raison inconnue. Est-ce parce qu'il aurait contracté un emprunt d'une dizaine d'année qui vient à échéance pour racheter le domaine ? Est-ce parce qu'il n'arrive plus à payer ses dettes qui s'accumulent et qu'il doit en conserver la trace ? En tout cas, l'obtention du débit de tabac (via l'intervention d'un député) en 1888 laisse penser qu'il escomptait ainsi augmenter ses revenus pour faire face à ses obligations.

Les papiers qui ont été conservés font apparaître un Jean Ceron mauvais payeur voire chicanier :

- juin 1887 : emprunt de 1000 F de Jean Ceron à Antoinette Mialier, lingère, garantis par une hypothèque en sa faveur sur tous leurs biens immeubles (comme le seront tous les emprunts).
- septembre 1893 : sommation d'huissier à Jean Ceron d'évacuer maison et dépendance à Seilhac louée à J-Baptiste Jarretie propriétaire
- octobre 1893 : conciliation entre Jean Ceron et François Maure (bornage)
- mars 1894 : assignation de Jean Ceron par Vincent Bigourie (histoire de fermage)
- mars 1894 : emprunt de 1 000 F de Jean Ceron à Jean Guirande jusqu'en 1896
- juillet 1894 : jugement Jean Barret contre Jean Ceron (arrachage de haie par Jean Ceron)
- mai 1896 : emprunt de 7000 F de Jean Ceron à Pierre-Maurice Raffailhat, avoué à Tulle, 4% sur 5 ans, prêt devant rembourser tous leurs créanciers
- juin 1897 : entente entre Jean Ceron et Jeanne Plas (femme de L. Plas née Faugeras à Treignac) sur la location pour 300 F du bureau de tabac pour 6 mois (puis 12 ans renouvelé jusqu'en 1919).
- mars 1900 : emprunt de 1600 F de Jean Ceron à Antoine Bleyzat pour un an

- octobre 1909 : emprunt de 7000 F de Jean Ceron à François-Auguste Dexpert jusqu'à la mort du dernier vivant, avec en plus transfert des droits de Marie Anastasie à son mari

Quand Jean Ceron meurt le 8 février 1910, Marie-Léonarde continue à exploiter (en le donnant en gérance) le bureau de tabac dont l'inventaire final sera fait en 1930.

## Le recensement de 1906

La ligne de train du **PO Corrèze**, établie en 1904, a fait naître la dénomination du quartier de La Gare qui regroupe les maisons longeant la route nationale. La Gare, La Valette et Pissevache ont 14 maisons et 91 habitants.

Il y a 6 maisons à La Gare : 1 : Tintignac le garde-barrière - 2 : Famille Lagorse (4) 3 : Bernard Soulier (né à St-Clément) et famille de 6 dont Pierre Soulier né en 1903 (ami de mon grand-père) – 4 : Famille Maure/Laval, hôteliers (en 1950-70, maison des Deshors ? des Brunie ?) - 5 : Jean Ceron comme « propriétaire hôtel », et Marie Dexpert, avec la famille Rivassou, qui devait probablement cultiver ses terres. - 6 : Seignolle (3) - 7 : Vialle (6) le cantonnier.

À La Valette : 1 : Bonnelye - 2 : une petite famille Richert - 3 : Léonard Soulier avec une famille de 9 personnes + une enfant en garde et 2 domestiques - 4 : Une famille Brunie de 8 + 2 locataires - 5 : Jean Delnaud et famille

Le règlement final des chicanes et des dettes prendra encore vingt ans :

- décembre 1913 : sur requête de François Ceron, citation à comparaître pour F-A Dexpert, Marie Ceron et Marie-Léonarde Dexpert pour bornage des parcelles Marliac et des Cités.
- mai 1917 : F-A Dexpert a payé de ses deniers propres la dette de 7 000 F. à Raffailhat : quittance finale de la dette et levée de toute hypothèque
- juillet 1917 : bordereau d'inscription collective d'hypothèque conventionnelle de F-A Dexpert « agissant comme subrogé aux droits de Pierre-Maurice Raffailhat » contre la succession de Jean Ceron
- mai 1919 : entente entre Mme Veuve Ceron et Jean-Baptiste Lapoussas, boulanger-épiciier à Seilhac, sur la location pour 400 F du bureau de tabac pour 6 mois
- décembre 1921 : requête de François-Auguste Dexpert envers tous les héritiers de Jean (lui, Marie, Marie-Léonarde Dexpert et François Ceron) de payer solidairement la somme de 7 000 F (exécution immédiate)
- novembre 1929 : inscription d'hypothèque « conventionnelle » par François-A. Dexpert et Marie Ceron contre la succession de Jean Ceron pour la somme de 7 000 F toujours...



- 1930 : inventaire du bureau de tabac par M. Ceron pour M. Paucart pendant les 3 ans de gérance de Paucart, faite la veille du déménagement de ces biens de la maison.



## Génération 0

### MARIE ANASTASIE CERON

**Marie Anastasie Ceron** épouse à Seilhac le 21 mars 1898, à 19 ans et demi, François Auguste DEXPERT qui est son cousin germain. En effet, on se souviendra que sa mère à elle est née Marie Léonarde Dexpert : c'est la sœur de Pierre Dexpert, le père d'Auguste.

Il appelait donc sa belle-mère « ma tante » et l'ancienne maison Ceron était surnommée à cette époque « *chez la tante* ».

Ils s'installent à Paris, d'abord rue des Écoles, puis boulevard St-Marcel. Auguste est commis aux Postes et Télégraphe. La filière des concours des Postes a été la principale façon, tant pour la famille Ceron que Dexpert ou Sérézat de sortir de la ruralité.

En 1909, Auguste est affecté comme employé des Postes pour la région sud-ouest à bord des trains, dans le tri postal, qui s'effectue de nuit. À l'époque, une lettre envoyée de Paris en après-midi pouvait être livrée à Toulouse le lendemain matin...

Il circule ainsi régulièrement à bord du train entre Paris et Limoges ou peut-être jusqu'à Toulouse. Ils alternent les séjours à Asnières et Seilhac, s'installant à Seilhac pendant la guerre de 39-45.



En 1932, ils font démolir la vieille maison dont leur fils Georges avait fait à 14 ans une gouache qu'il offre à sa mère en « *souvenir de Lavalette* ».

Ils font bâtir plus loin de la route nationale la maison moderne qui est celle que j'ai connue enfant, y allant chaque année aux vacances d'été.

La gouache ci-dessous qui la représente est toujours due à mon grand-père Georges Dexpert qui l'a peinte en 1945.

C'est là qu'Auguste meurt en 1942. Sa femme garde, semble-t-il, l'appartement d'Asnières mais il n'est pas clair si elle y habite principalement ou non. Lorsque j'étais petite, il me semble que je la voyais souvent à Paris. Et ma mère disait qu'elle habitait Asnières à la fin de sa vie où « *elle avait une bonne qui lui faisait tout* ». Il faut dire que la maison de Seilhac était très inconfortable en hiver, sans autre chauffage que le poêle de la cuisine et le foyer du salon que je n'ai jamais vu utilisé.

L'appartement du 16 rue Renan devait probablement être loué. À la retraite de François-Auguste, qui a dû justement commencer en 1939 (année de ses 65 ans), aurait-il gardé cet appartement inoccupé pendant qu'il passait du temps à Seilhac? Pendant la guerre en plus ? En zone occupée, alors que Seilhac était en zone libre ? L'ont-ils sous-loué ? prêté ?

Elle a eu des ennuis de santé, mais beaucoup de caractère dans sa façon de les supporter. D'après Gilberte Dexpert toujours, elle disait d'elle-même qu'elle avait été « *vidée comme un poulet* » en parlant de son hystérectomie. Également, elle a eu mal au pied, c'est devenu paralysé, puis il y a eu un retour des sensations qu'elle a salué par « *Ce n'est pas trop tôt, depuis le temps que je le demande au Bon Dieu !* ».



C'est à Seilhac que Marie Anastasie Ceron à 91 ans meurt d'un cancer (du système digestif, je crois) le 1<sup>er</sup> août 1952, exactement 14 jours avant sa petite-fille Aude (un sombre été pour la famille). Le décès est déclaré par Jean Bellicault, leur voisin, qui sera le jardinier attiré de la maison de Seilhac et qui mourra d'ailleurs dans ce jardin-même d'un arrêt cardiaque en plein été alors que j'avais 13 ou 14 ans et que j'ai paniqué en trouvant un attroupement de voisins devant la clôture de la maison en rentrant des prés.

La photo ci-contre d'elle avec mes grands-parents a été prise sur le boulevard St-Michel à Paris le 24 février 1952, 5 mois avant sa mort.



Elle a été enterrée à Seilhac. *Voir chronique Dexpert.*

La tombe Ceron-Dexpert (B72, lot 55), située à droite en entrant au cimetière de Seilhac, juste devant la tombe Rodorel-Seilhac a été reprise en 2002 par la commune, sans en avertir la famille, et la liste des personnes enterrées là n'est pas disponible à la mairie. Par contre, une tombe Ceron-Bayle (la branche issue de François Ceron le menuisier) se trouve au milieu du cimetière de Seilhac (C19).

*Rédigé par Anne Falcimaigne*

*Mise à jour : 9 août 2023*